

Mesdames, messieurs les chefs d'établissements

Dans le cadre de la sécurisation des parcours des élèves à besoins particuliers une procédure académique est mise en place cette année qui consiste à :

- La réalisation d'une fiche de signalement académique « Élèves à besoins particuliers »
- La tenue d'un groupe de travail dans chaque département d'étude des demandes en amont des commissions départementales d'affectation. Pour la Loire-Atlantique elle se tiendra lieu en distanciel le 03 juin prochain

Pour la deuxième année consécutive et afin de vous faciliter la saisie et le dépôt des demandes, la DSDEN 44 a mis en place **un service en ligne « Démarche simplifiée » vous permettant la saisie et la gestion en ligne des demandes.**

Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-eleves-besoins-particuliers-44-2021>

Pour effectuer vos saisies, **il vous sera demandé la création d'un compte « Démarches simplifiées »**

Pour vous accompagner, vous trouverez, en pièce jointe, **un mode d'emploi « Pas à Pas »** vous indiquant chaque étape à suivre : de la création du compte, à la saisie du dossier, jusqu'à la consultation/modification des demandes.

Par avance nous vous remercions de bien vouloir **utiliser uniquement ce service** pour effectuer l'envoi de vos demandes (saisie des fiches et dépôt des pièces justificatives), **ce au plus tard le 27 mai.**

Dans le cas du dépôt d'un **GEVASCO**, vous êtes invités à ne déposer qu'une **synthèse reprenant les éléments essentiels** permettant de comprendre les besoins particuliers de l'élève.

Pour informations ou demandes sur la démarche vous pouvez contacter les IENIO en charge du suivi du dossier à l'adresse suivante : ce.iio44@ac-nantes.fr